

CONSEILLER-ÈRE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ACTUALISATION

Etabli le 1^{er} février 2020

Par M. Gianni Saitta, Secrétaire général de l'Union des Communes Vaudoises (UCV)

Remplace la version du -

Motifs d'actualisation -

MISSIONS GÉNÉRALES DU POSTE

Mission générale 1 Assurer le conseil en aménagement du territoire aux communes vaudoises, en collaboration avec le service juridique

Mission générale 2 Collaborer à la coordination et la préparation de séances et y participer, ainsi que représenter l'Union des Communes Vaudoises lors de groupes de travail

Mission générale 3 Participer à la rédaction des prises de position concernant les consultations en matière d'aménagement du territoire et police des constructions

Mission générale 4 Réaliser la synthèse de dossiers de politiques publiques, les vulgariser et communiquer

Mission générale 5 Soutenir le Comité de l'Union des Communes Vaudoises et le Secrétaire général sur tous les aspects portants sur l'aménagement du territoire et la police des constructions

Mission générale 6 Réaliser des formations et rédiger des articles destinés aux communes portant sur l'aménagement du territoire et la police des constructions

CONDUITE ET MODE DE REMPLACEMENT

Conduite Aucun

Mode de
remplacement Mme Ana Isabel Azevedo

Remplace Aucun

TAUX D'OCCUPATION

Taux d'occupation 100%

Jour de la semaine Tous

Télétravail Possibilité de télétravail sous réserve de disponibilité jusqu'à 20%

MISSIONS ET ACTIVITÉS

Mission générale 1 : Assurer le conseil en aménagement du territoire aux communes vaudoises, en collaboration avec le service juridique

Activité 1 Répondre aux questions relatives à l'aménagement du territoire et à la police des constructions des communes (renseignements généraux et pratiques, brève analyse du cas, orientations sur les options)

Activité 2 Tenir à jour le suivi des questions en aménagement du territoire et police des construction (Fichier informatique)

Activité 3 Développer une nouvelle rubrique d'articles sur les questions d'aménagement du territoire et la police des constructions

Activité 4 Participer à la gestion du suivi des questions en aménagement du territoire et à la police des constructions avec le Secrétaire général

Mission générale 2 : Collaborer à la coordination et la préparation de séances et y participer, ainsi que représenter l'Union des Communes Vaudoises lors de groupe de travail

Activité 1 Participer à la préparation de dossiers sur les aspects liés à l'aménagement du territoire et à la police des constructions, en lien avec les politiques publiques (environnement, domaines autofinancés, patrimoine, etc.)

Activité 2 Participer à différentes séances de groupes de travail, des organes de l'UCV et de commissions

Activité 3 Assurer le suivi des aspects liés à l'aménagement du territoire et à la police des constructions mentionnés durant les séances et les coordonner avec le Secrétaire général et l'ensemble du secrétariat

Mission générale 3 : Participer à la rédaction des prises de position concernant les consultations en matière d'aménagement du territoire et police des constructions

Activité 1 Résumer et vulgariser les objets des procédures de consultations, analyser les enjeux pour les communes

Activité 2 Participer à la communication des procédures de consultations aux membres de l'UCV, en collaboration avec le service juridique et la chargée de communication

Activité 3 Renseigner les communes sur les objets des procédures de consultations

Activité 4 Collecter et synthétiser les réponses aux procédures de consultations

Activité 5 Rédiger des prises de position relatives aux procédures de consultations, dans les délais impartis

Activité 6 Assurer un suivi des projets au stade parlementaire

Mission générale 4 : Réaliser la synthèse de dossiers de politiques publiques, les vulgariser et communiquer

Activité 1 Étudier et analyser les politiques publiques, selon l'actualité et les demandes

Activité 2	Mettre à jour le site Internet de l'UCV sur les politiques publiques de compétence communale, en collaboration avec la chargée de communication
------------	---

Activité 3	Assurer une veille des débats et activités du Grand Conseil vaudois sur les thématiques en lien avec les communes et l'aménagement du territoire, ainsi que la police de construction
------------	---

Mission générale 5 : Soutenir le Comité de l'Union des Communes Vaudoises et le Secrétaire général sur tous les aspects portant sur l'aménagement du territoire et la police des constructions

Activité 1	Répondre à toute question liée à l'aménagement du territoire et la police des constructions demandée par le Comité de l'Union des Communes Vaudoises
------------	--

Activité 2	Répondre à toute question liée à l'aménagement du territoire et la police des constructions demandée par le Secrétaire général
------------	--

Activité 3	Soutenir le secrétariat sur toute tâche rendue nécessaire par les besoins de l'actualité
------------	--

Mission générale 6 : Réaliser des formations et rédiger des articles destinés aux communes portant sur l'aménagement du territoire et la police des constructions

Activité 1	Participer à la réalisation de formations destinées aux communes sur des questions d'aménagement du territoire et de police des constructions
------------	---

Activité 2	Contribuer à la rédaction d'articles destinés aux publications du journal Point CommUNE!
------------	--

EXIGENCES REQUISES

Formation de base	Master universitaire d'urbaniste, géographe, d'un diplôme d'architecte EPF (ou formation jugée équivalente)
-------------------	---

Formations complémentaires	Formations proposées par l'UCV (à réaliser après l'entrée en fonction)
----------------------------	--

Expérience professionnelle

Une expérience confirmée dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la police des constructions est nécessaire pour occuper ce poste, ainsi que de bonnes connaissances des institutions vaudoises

Connaissances et capacités particulières

Excellente maîtrise des outils informatiques : Excel, Word, PowerPoint, Prezi Next, OneNote, Outlook, Typo3

ASTREINTES PARTICULIERES

Astreinte 1

Participer à des séances qui ont lieu tôt le matin ou en soirée

Astreinte 2

Participer à la Journée des Communes Vaudoises qui a lieu un samedi par année

Astreinte 3

Se déplacer dans le canton de Vaud pour participer à des séances

Le présent cahier des charges est soumis au « Tableau des responsabilités du secrétariat de l'UCV ».

Pully, le 1^{er} février 2020

M. Gianni Saitta, Secrétaire général de l'Union des Communes Vaudoises

Mme/M. ..., Conseiller-ère en aménagement du territoire